



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI
22 MAI 2024

OBJET : Détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire
Délibération n° 2024-037

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI VINGT DEUX MAI A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 16 mai 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Didier MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, JOËLLE RICHARD, CEDRIC BOUET, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES A Mme Marie ASSIBAT, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, Mme Danielle BARRAUD A Mme Nathalie DARRIEUMERLOU, M. Jean-Pierre CAUDY A M. André EVRARD.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 22 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4 Conseillers Municipaux excusés : 3</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-10,

Vu la délibération n°2020-010 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 portant création de 6 postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2020-011 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2024-036 du Conseil Municipal du 22 mai 2024 relative au nombre d'Adjoints du Maire, Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

Considérant que lorsqu'il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,



Considérant que M. Jean-Claude SOUC, occupait le poste de 6^{ème} Adjoint vacant suite à son décès survenu le 8 mai 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : décide que l'adjoint à élire occupera le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant à savoir le 6^{ème} rang.

Article 2 : autorise M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

Aire sur l'Adour, le 23 mai 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-